

Patronat et gouvernement à l'offensive contre les 35 heures

Le Président de la République en indiquant dans son intervention du 14 Juillet, qu'il fallait «permettre à ceux qui le souhaitent de travailler plus» a donné le ton ! Divers ministres, dont le premier d'entre eux, s'étaient exprimés auparavant dans le même sens. L'ouverture d'une négociation nationale sur ce thème est annoncée pour la rentrée

Les patrons ne s'y trompent pas et s'engouffrent dans la brèche. Plusieurs entreprises envisagent d'augmenter le temps de travail sans compensation salariale correspondante.

Bosch (Rhône) : passe de 35 à 36 heures sans compensation salariale ; pourtant, en 2003, Bosch a fait des bénéfices importants.

Cattinair (Doubs) : passage de 35 à 37,5 heures avec une compensation salariale de seulement 2%.

Seb envisage de passer des 32 heures aux 35 heures sans aucune garantie sur le salaire.

A chaque fois, c'est le même discours : « travailler plus pour éviter une délocalisation » ! Pourtant il y a déjà de larges possibilités de faire des heures supplémentaires : 180 heures annuelles par salarié. Les possibilités d'heures supplémentaires existent bien, contrairement à ce que laissent entendre patronat et gouvernement : le seul problème pour le patronat est de les payer...

Baisser les coûts salariaux

Il s'agit avant tout pour ces entreprises de baisser les coûts salariaux. Pourtant, la France se situe dans la moyenne des pays européens pour le coût du travail et celui a baissé de plus d'un quart (Source : Agence française pour les investissements internationaux - *La Tribune* du 23/07/2004) en 10 ans. Le Gouvernement annonce une relance de la croissance et des recettes fiscales importantes, ce qui signifie des moyens qui pourraient être mis au service de l'emploi. Mais rien n'est fait dans ce sens ; au contraire, le discours gouvernemental encourage les patrons à poursuivre leur chantage.

Accepter ce chantage aujourd'hui ne représente en aucun cas une garantie pour l'avenir des emplois ; demain, ce sera un nouveau chantage pour obliger les salariés à subir de nouveaux reculs sociaux.

Le chantage aux délocalisations et licenciements a toutes les chances de devenir la nouvelle arme des patrons contre les droits et revendications des salariés. Il s'agit de faire renoncer les salariés à leurs droits et acquis sociaux.

Le Medef et le gouvernement tirent dans le même sens : généraliser ces pratiques, remettre en cause les garanties collectives. Pour eux, les accords d'entreprises doivent pouvoir contourner les lois : licenciement, temps de travail, heures supplémentaires,...

Développer les luttes et la solidarité

Une politique ambitieuse en matière d'emploi est possible ; elle suppose de privilégier le social et non pas les profits ; elle passe par l'interdiction des licenciements pour les entreprises qui font des bénéfices, par le contrôle de toutes les aides publiques versées aux entreprises et par la responsabilisation des entreprises donneuses d'ordre dans la sous-traitance. Il faut rendre illégaux ces chantages ignobles des entreprises qui visent à fragiliser toujours plus les droits des salariés en privilégiant les bénéfices et les dividendes versés aux actionnaires.

En mettant les salariés dans un choix individuel le dos au mur, le patronat espère imposer sa loi. Aucune organisation syndicale ne doit rentrer dans ce chantage.

Il faut développer la solidarité et le soutien aux salariés victimes de ces chantages.

Le 26 juillet 2005